



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU LYCEE ALEXANDRE DUMAS

Lycée Français de l'Étranger en République d'Haïti

Rue Marcadieu, Bourdon,
B.P. 2213 PORT-AU-PRINCE

TEL : (509) 29 40 61 42
Cour élec : ape.lad.haiti@gmail.com

025/APE/2017-2018/SN-

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Parents d'Élèves du Lycée Alexandre Dumas Jeudi 14 décembre 2017

Début de séance : 17h00

Fin de séance : 19h30

Présents :

- **Membres du CA de l'APE** : Sylvain Ngamy, Mélissa Blanchard, Katia R. Dumas, Françoise Behrmann, Vavita Leblanc, Françoise Gonzales, Thierry Attié, David Stephenson, Pascale Bussenius.
- **Administration du LAD** : Francois Fachan, Proviseur; Patrick Bogeat, Directeur du primaire; Marcel Desplan, DAF.
- **Ambassade de France** : Monsieur Bonneau, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle.
- **Parents** : 94 familles présentes ou représentées, ce qui correspond à 168 élèves.

Ordre du jour :

1. Accueil des familles et propos de bienvenue
2. Présentation du nouveau Conseil d'Administration
3. Présentation du Projet de budget 2018
4. Vote du budget 2018
5. Élection de deux Commissaires aux comptes
6. Rentrée 2018 : Suppression de trois (3) postes d'expatriés
7. Présentation des règlements financiers
8. Questions d'intérêt général

1- Accueil et propos de bienvenue

M. Ngamy remercie les parents d'élèves d'être venus nombreux à cette Assemblée Générale. Il remercie M. Bonneau, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, pour sa présence. Il rappelle combien la mobilisation des familles est importante dans le cadre de la gestion de l'établissement et surtout cette année, où le lycée passe par des moments difficiles avec la suppression des postes d'expatriés annoncée.

2- Présentation du nouveau Conseil d'Administration

M. Ngamy présente le Conseil d'Administration qui est en fonction depuis le début de cette année scolaire.

Sylvain Ngamy	: Président
David Stephenson	: Vice Président
Thierry Attié	: Trésorier
Melissa Blanchard	: Trésorière-Adjointe
Katia R. Dumas	: Secrétaire
Pascale Bussenius	: Secrétaire- Adjointe
Vavita Leblanc	: Membre
FrançoiseBehrmann	: Membre
Françoise Gonzales	: Membre

3- Présentation du Projet de budget 2018

La proposition de budget 2018 est présentée par le trésorier Thierry Attié. Il nous rappelle que cette proposition a été réalisée en tenant compte des nouvelles mesures prises par l'AEFE.

Développement des charges :

Le montant net des dépenses arrêtées s'élève à 8 046 019,00\$.

- Service général

- ▀ Les dépenses de fonctionnement hors chapitres spéciaux sont arrêtées à 4 354 019,06 \$.

- Chapitres spéciaux (projet d'établissement, centre d'examen, formation continue, voyages scolaires, activités péri éducatives) :

- ▀ Les dépenses de fonctionnement chapitres spéciaux sont de 323 454,57 \$.

- Dépenses en capital

- ▀ Les dépenses en capital sont arrêtées à 155 420,58 \$.

La répartition des dépenses est la suivante :

- 32% pour les salaires et honoraires
- 22% pour le fonctionnement
- 46% pour les immobilisations

Développement des produits :

Le montant net des recettes s'élève à 8 369 473, 57 \$.

- Recettes de fonctionnement:

- ▀ Les recettes de fonctionnement hors chapitres spéciaux sont arrêtées à 4 546 019,00 \$.

- Recettes chapitres spéciaux

- ▀ Les recettes de fonctionnement chapitres spéciaux sont arrêtées à 323 454,57 \$.

Les recettes proviennent :

- des écolages
- des subventions de l'état français
- divers

Prévision du budget pour l'exercice 2018 :

Total recettes classe 7: 8 369 473, 57 \$

Total dépenses classe 6: 8 369 473, 57 \$

Soit un calcul de l'exercice 2018 (classe 7- classe 6) = **0**

Afin de balancer le budget, il a été décidé de diminuer les dépenses dès que possible sans affecter la composante pédagogique ;

Augmenter les frais d'écolages de 3%, environ 155\$/an/élève

Surveiller l'évolution du budget suite aux décisions de l'AEFE, du nombre d'élèves, de la réduction des dépenses.

4- Vote du budget 2018

Le vote du budget se déroule à bulletin secret.

Les résultats sont les suivants :

146 oui
8 non
4 votes blancs

Le budget 2018 est adopté

5- Élection de deux Commissaires aux comptes

Deux candidates se présentent : Anouk Sassine et Carine Dumas

Le vote se fait à mains levées.

Mesdames Sassine et Dumas sont élues comme commissaires aux comptes.

6- Rentrée 2018 : Suppression de trois (3) postes d'expatriés

Le président rappelle que cette rentrée scolaire a été particulière car nous avons accueilli en même temps un nouveau proviseur, M. Fachan et un nouveau directeur administratif et financier M. Desplan, qui ont rapidement pris en main le fonctionnement du lycée.

Cependant, les nouvelles mesures annoncées par l'AEFE telles la suppression de trois postes d'expatriés et l'augmentation des frais reversés impactent tout de suite notre quotidien. Nous avons été obligés d'envisager rapidement avec l'administration des mesures qui nous permettraient d'absorber cette augmentation sans augmenter drastiquement les écolages, ce qui aurait eu un effet dévastateur sur les familles qui évoluent déjà dans un contexte économique difficile. Seulement 3% d'augmentation est envisagée.

En ce qui a trait au niveau pédagogique nous travaillons sur des politiques de recrutement différentes. D'abord nous envisageons de demander que ces postes d'expatriés supprimés soient transformés en des postes de résidents, ce qui nous assurerait quand même une garantie de qualité au niveau de l'enseignement, tout en lançant nos avis de recrutement pour le personnel local plus tôt dans l'année, afin de pouvoir bénéficier de meilleures compétences, contrairement au recrutement de dernière minute qui nous oblige parfois à remercier des enseignants en cours d'année scolaire.

Le Comité de gestion s'est également joint à un groupe de parents, afin de rédiger au nom de l'ensemble des parents du LAD une lettre qui soutient la mobilisation contre les coupures budgétaires et la suppression des postes d'expatriés. Cette lettre lue par le président lors de l'Assemblée générale a recueilli 103 signatures et sera envoyée au président de l'Assemblée Nationale française, au député de la zone, Paula Forteza et à l'AEFE.

L'assemblée semble très concernée par les questions pédagogiques. Un parent demande si l'on peut intervenir dans le choix d'un enseignant résident afin de s'assurer que le profil réponde à nos exigences. Le proviseur intervient pour expliquer le processus :

- 5 à 6 dossiers de candidatures sont reçus. À la lecture des dossiers, les candidats sont classés. Ensuite ils sont contactés pour être informés des conditions relatives au poste. Ils ont 72 heures pour donner une réponse s'ils sont intéressés. Si l'on n'obtient pas de réponse on passe au candidat suivant ainsi de suite.

L'élément déterminant est l'attractivité du poste. Le trésorier précise qu'aujourd'hui même le comité s'est penché sur la question d'attractivité.

Un parent demande où sont passés les 600 000\$ de profit mentionné à la dernière AG et pourquoi ils ne sont pas utilisés pour palier à ces coupures budgétaires.

Le président rappelle que ce montant constitue le fond de réserve de l'établissement et qu'il nous est fait obligation de garder 6 mois de fonctionnement en réserve en cas d'urgence.

Un parent souligne que l'on parle des recrutements des français alors que le recrutement local laisse à désirer. Les enseignants de l'élémentaire ne savent pas parler français.

Le directeur du primaire intervient pour expliquer que les enseignants recrutés localement viennent d'une école locale et sont formés à la pédagogie française et que les enseignants sont envoyés régulièrement en formation.

Les parents insistent sur les difficultés de leurs enfants par rapport aux pratiques pédagogiques des enseignants, au manque de rigueur, à la mauvaise maîtrise de la langue et même certaines fois à la mauvaise maîtrise de la matière enseignée.

Le choix du lycée ne se justifie plus, affirme un parent, car certaines écoles de la place offre une meilleure qualité d'enseignement.

Le proviseur dit avoir constaté certaines faiblesses et promet une réunion pédagogique à ceux que cela intéresse. Il explique qu'il travaille actuellement sur un contrat d'objectifs avec les enseignants. Sur ce contrat sont fixés plusieurs objectifs, tel que l'amélioration du climat scolaire, la façon d'aborder le savoir pour changer l'attitude des élèves et les évaluations.

Il réitère son engagement à améliorer la qualité de l'enseignement.

Il insiste sur le fait que si les objectifs de formation des expatriés sont clairement définis et que les résidents encadrent correctement leurs collègues locaux, la qualité de l'enseignement se verra grandement améliorée. Ce n'est pas la quantité d'expatriés qui compte car il revient d'une école où il n'y avait que 3 expatriés et des résidents mais ils étaient tous amenés à faire de la formation.

Un parent demande s'il y aurait un système incitatif afin de maintenir les bons enseignants.

Le président explique qu'il y a une grille salariale qui classe l'enseignant en fonction de ses diplômes et de son expérience. Ensuite, des avancements sont réalisés au choix et au grand choix selon l'ancienneté et les notes.

Un parent demande si le salaire des locaux est compétitif. Le président assure que oui, d'après les informations reçues, mais se propose d'engager une firme afin de faire une étude là-dessus.

7- Présentation des règlements financiers

Un règlement financier proposé par le proviseur a été mis en forme par le DAF et sera dorénavant distribué aux familles au moment de l'inscription, afin qu'ils soient conscients des différents paiements. Ce dernier devra être signé par les familles comme engagement auprès de l'administration.

Le président termine la séance en s'engageant devant les parents à travailler avec la Direction sur l'évaluation des différents membres du personnel afin de se séparer de tous ceux qui n'auraient pas de profil évolutif.

La séance est levée à 19h45